

Commune de Montanaire

Rapport de la commission de gestion sur le préavis municipal no 07/2013 de la Commune de Montanaire concernant l'indemnité communale pour l'usage du sol

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La commission de gestion composée de MM Thierry Gallandat, Jean-Luc Pidoux, Pierre-Alain Portmann et Jean-Maurice David s'est réunie le jeudi 7 mars 2013 à l'administration communale de Montanaire en présence de M. Claude-Alain Cornu, municipal des finances.

Sur les neuf villages composant la commune de Montanaire, six d'entre eux prélevaient l'indemnité communale pour l'usage du sol de 0.70 cts/kWh, un prélevait un émolument partiel affecté et deux autres ne prélevaient aucune taxe.

Selon la consommation effective 2011 des neuf villages, le montant à encaisser dépasserait les Frs. 70'000.-- par année. Ce montant est d'ailleurs porté au budget 2013 de la commune de Montanaire adopté par le conseil communal lors de sa première séance.

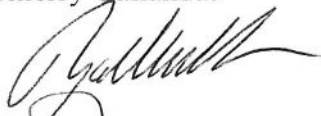
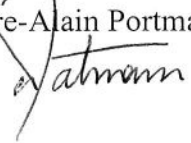
Au vu des investissements à réaliser prochainement par la commune, la commission de gestion estime cette recette nécessaire.

La commission de gestion vous propose :

- d'accepter le préavis municipal no 07 / 2013 et d'ainsi prélever l'indemnité communale pour l'usage du sol de 0.70 cts/kWh.

Thierrens, le 7 mars 2013

Thierry Gallandat


Pierre-Alain Portmann

Jean-Luc Pidoux



Jean-Maurice David, rapporteur

